

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

Les différents chapitres sont les suivants :

I) Le Rôle du juge

II) Les outils du juge

1 - Le règlement

2 - L'observation

3 - L'analyse

III) Le mécanisme du jugement

1 - Les critères généraux

2 - Les critères particuliers

3 - La note et le commentaire

4 - Les notes d'ensemble

IV) Le classement

V) La déontologie du juge

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

I) LE ROLE DU JUGE

C'est un rôle d'arbitre : faire appliquer le règlement avec la rigueur nécessaire au maintien de l'égalité des chances de chacun des concurrents et avec l'indulgence et la pédagogie nécessaires à ces premiers contacts des cavaliers avec la compétition. Pour cela le juge doit bien connaître le règlement et l'avoir à portée de main en cas de doute.

C'est aussi savoir apprécier la performance du couple cavalier-cheval en lui attribuant une note (de .0 à 10) ou une appréciation (M , I , S ou B) pour les Préliminaires Clubs.

C'est d'établir le classement de l'épreuve car dans une compétition les cavaliers cherchent l'évaluation de leur performance mais aussi la comparaison avec les autres.

Comparer uniquement les performances des uns et des autres peut s'avérer tentant pour le juge mais s'avèrera vite impossible s'il y a de nombreux partants. La seule méthode utilisable reste donc la recherche de l'évaluation la plus précise possible de la performance proposée : plus la notation se fait en valeur absolue et plus précis sera le classement et la perception dans le temps pour le cavalier et son entraîneur. Cependant le jugement n'étant pas une science exacte et étant soumis à beaucoup de paramètres (état d'esprit du juge, niveau de la concurrence, déroulement matériel de l'épreuve, etc.) il faut savoir relativiser les résultats obtenus.

La décision d'éliminer un cheval pour boiterie, pour saignement ou un cavalier pour brutalité insupportable appartient au seul président du jury de l'épreuve. De même c'est à lui de comptabiliser les erreurs de parcours et les pénalités en les signalant aux autres juges à la fin de l'épreuve (la troisième étant éliminatoire).

II) LES OUTILS DU JUGE

1 – Le règlement :

En dehors des règles à appliquer le règlement se compose aussi des textes de reprise et de l'échelle de progression.

Les textes de reprise : C'est la base de l'évaluation du juge car ils fournissent la description des mouvements demandés ainsi que les critères d'évaluation.

L'échelle de progression véritable fil rouge du travail du cheval au quotidien émet un certain nombre de principes très importants dans le cadre du jugement. Il ne faut pas perdre de vue que les reprises clubs et D - amateurs 3 sont plus tournées vers l'évolution des cavaliers que vers celui de leur monture. Mais que serait la valeur éducative de ces épreuves si elles ne tendaient pas à faire passer les bonnes valeurs de l'équitation. Pour les niveaux supérieurs la qualité des allures sera un des critères essentiels.

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

2 – L'observation :

Le principal outil d'observation est la vue : il ne faut donc pas perdre de vue le couple qui passe. Mais regarder sans comprendre et analyser ne serait pas très utile : il faut donc rester concentré sur l'analyse des informations fournies par le regard.

Il est important de centrer son regard sur les endroits stratégiques pour l'évaluation du mouvement en cours. En général plus centré sur les postérieurs que sur la tête qui bien plus volumineuse sera mieux perçue en vision périphérique.

Cette focalisation du regard peut varier au cours du même mouvement : par exemple des postérieurs à la bouche afin de vérifier la qualité du contact entre la main du cavalier et la bouche du cheval.

3 – L'analyse

Il faut alors analyser les observables et arriver à la conclusion qui est la note.

Les notes vont de 0 à 10 :

10 = excellent	9 = très bien
8 = bien	7 = assez bien
6 = satisfaisant	5 = suffisant
4 = insuffisant	3 = assez mal
2 = mal	1 = très mal
0 = non exécuté ou défense caractérisée	

Les appréciations pour les préliminaires sont B (bien), S (satisfaisant) , I (insuffisant) ou M (mal)

Il faut donc mettre 1 note ou 1 appréciation (en les entourant) à chaque figure notée.. Les notes (surtout les mauvaises) doivent s'accompagner de commentaires à l'usage du cavalier afin qu'il comprenne le pourquoi de la notation (défauts et qualités). Ces commentaires seront utiles au juge en cas de discussion avec le concurrent ou son entraîneur.

III) LE MECANISME DU JUGEMENT :

La finalité étant de mettre une note il faut structurer le raisonnement qui amène le juge à donner cette note.

Il doit faire passer l'analyse du mouvement à travers deux filtres successifs :
Les critères généraux et les critères particuliers du mouvement.

1 – Les critères généraux

Ces critères sont valables pour l'ensemble de la prestation

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

A – Les allures :

Les allures ne doivent pas être altérées pour pouvoir apprécier les mouvements et une impulsion suffisante doit être présente pour la même raison.

La qualité des allures (amplitude, rebond) n'est pas un critère important pour les reprises clubs et D-amateur 3. Cela ne signifie pas pour autant que l'activité doit être insuffisante. Pour les autres niveaux la qualité de l'allure sera prise en compte.

Une allure défectueuse sera sanctionnée :

Le pas est une allure à 4 temps égaux. La principale altération est une tendance plus ou moins marquée à la latéralisation.(marcher à l'amble).

Le trot est une allure sautée par bipèdes diagonaux. La régularité doit être respectée. En cas d'irrégularité trop marquée et récurrente le cheval peut être éliminé par le président du jury.

Le galop est une allure à 3 temps plus un temps de suspension. Pour le galop à droite par exemple les différents temps sont le poser du postérieur droit puis le poser du diagonal postérieur droit – antérieur gauche puis le poser de l'antérieur droit puis le temps de suspension.

Les principales altérations du galop sont la perte du temps de suspension, la dissociation du latéral (galop à 4 temps) ou la latéralisation du galop (remplacement du diagonal par le latéral). La rectitude du galop est à surveiller dès les premiers niveaux de reprises.

B – La soumission :

Le cheval doit être sur la main, l'attitude doit être correcte (rondeur et un peu en avant de la verticale). Le contact entre la main du cavalier et la bouche du cheval doit être moelleux et léger,

En cas d'utilisation d'enrênement celui-ci doit permettre de juger du contact en n'étant pas trop serré. Si ce n'est pas le cas le contact sera considéré comme défectueux. Ce n'est pas l'enrênement qui doit imposer la mise en main mais seulement garantir l'intégrité physique du cheval et du cavalier

Les défenses seront fortement sanctionnées.

La bouche grande ouverte ainsi qu'une langue sortant fort sur le côté seront pénalisées.

Le non respect de l'allure demandée sera interprétée comme une faute de soumission.

C – L'impulsion :

Le cheval doit manifester le désir de se porter vers l'avant. C'est la détente des postérieurs qui assure l'impulsion et la rondeur de l'attitude qui permet sa transmission. Toute activité insuffisante sera sanctionnée.

Néanmoins la recherche de l'impulsion maximum n'est pas l'objet des reprises des premiers niveaux (Club, D – Amateur 3 et C – Amateur 2) et toute activité excessive entraînant une altération du contact ne saurait être appréciée favorablement.

En conclusion : actif oui mais pas à n'importe quel prix.

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

2 – Les critères particuliers

Ils sont propres à chaque mouvement.

Par exemple incurvation sur les courbes, déplacement latéral dans les mouvements de deux pistes, immobilité des arrêts, amplitude dans les développements d'allures, etc.

Ces critères doivent être respectés pour une appréciation favorable du mouvement. La question de base est " Est-ce que le mouvement est effectué ? " Si la réponse apportée est non, la note sera forcément mauvaise même si tous les critères généraux sont respectés.

A - Développements d'allures

Augmentation de l'amplitude : engagement plus important des postérieurs, extension des antérieurs et modification du cadre. Ces caractères doivent être plus marqués dans les allures allongées que dans les allures moyennes.

La cadence de l'allure de travail (ou rassemblée) doit être respectée le mieux possible.

Il doit y avoir une transition montante et une transition descendante pour chaque développement. Les deux transitions doivent être clairement perceptibles.

Pour le pas le pas il existe le pas rassemblée, le pas moyen (devant ses traces) et le pas allongé (nettement devant ses traces).

Pour le trot et le galop il existe une allure dite de travail (ou rassemblée pour les niveaux de reprise à partir du niveau B – Amateur 1), une allure dite moyenne et une allure dite allongée (amplitude maximum).

Quand dans une même reprise une allure doit être présentée moyenne ainsi qu'allongée, il convient de faire la différence tant dans l'amplitude que dans la modification d'attitude.

B – Les courbes

Ce travail sur les courbes peut se présenter sur des cercles, des ½ cercles, des serpentines, Il peut aussi être apprécié lors du passage des coins et dans les doublés.

Le cheval doit être incurvé sur la courbe, les postérieurs se posant sur la même piste que les antérieurs et le rachis épousant la courbe avec le pli de l'encolure dans la continuité du corps. On dit dans ce cas que le cheval " marche droit " sur sa courbe.

C – Le travail de 2 pistes

Cette appellation englobe les cessions à la jambe, les épaules en dedans, les têtes au mur, les contre épaules en dedans et les appuyers.

Tous ces mouvements se pratiquent au trot, l'appuyer et l'épaule en avant se pratiquent aussi au galop.

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

La conservation de la qualité de l'allure et de l'impulsion est très importante dans tous ces mouvements de 2 pistes.

--a-- La cession à la jambe :

Le cheval se déplace parallèlement à la piste sans incurvation avec un léger pli du côté opposé au déplacement latéral.

Critères : rectitude, activité et équilibre, les hanches ne devant jamais passées devant les épaules

--b-- L'épaule en dedans :

Les épaules de cheval sont sur une piste intérieure, les hanches restant sur la piste. Le cheval est incurvé autour de la jambe intérieure, le postérieur interne s'engageant sous la masse en augmentant le soutien de l'avant main et la disponibilité des épaules.

L'épaule en dedans peut être sur 3 pistes (postérieur externe, postérieur interne et antérieur externe, antérieur interne) ou sur 4 pistes si elle est plus sortie (postérieur externe, postérieur interne, antérieur externe, antérieur interne). Plus les épaules sont sorties plus le cheval doit être incurvé. Une épaule en dedans de 3 pistes est parfaitement suffisante.

Critères : incurvation, activité et soutien.

L'épaule en avant est une très légère épaule en dedans inférieure à une épaule en dedans de 3 pistes.

--c-- La tête au mur :

Les épaules sont sur la piste et les hanches sur une piste intérieure.

Le cheval s'incurve autour de la jambe intérieure.

Critères : incurvation, activité et soutien.

--d-- La contre épaule en dedans :

Les épaules sont sur la piste et les hanches sur une piste intérieure comme dans la tête au mur mais l'incurvation du cheval se fait autour de la jambe extérieure.

Critères : incurvation, activité et soutien.

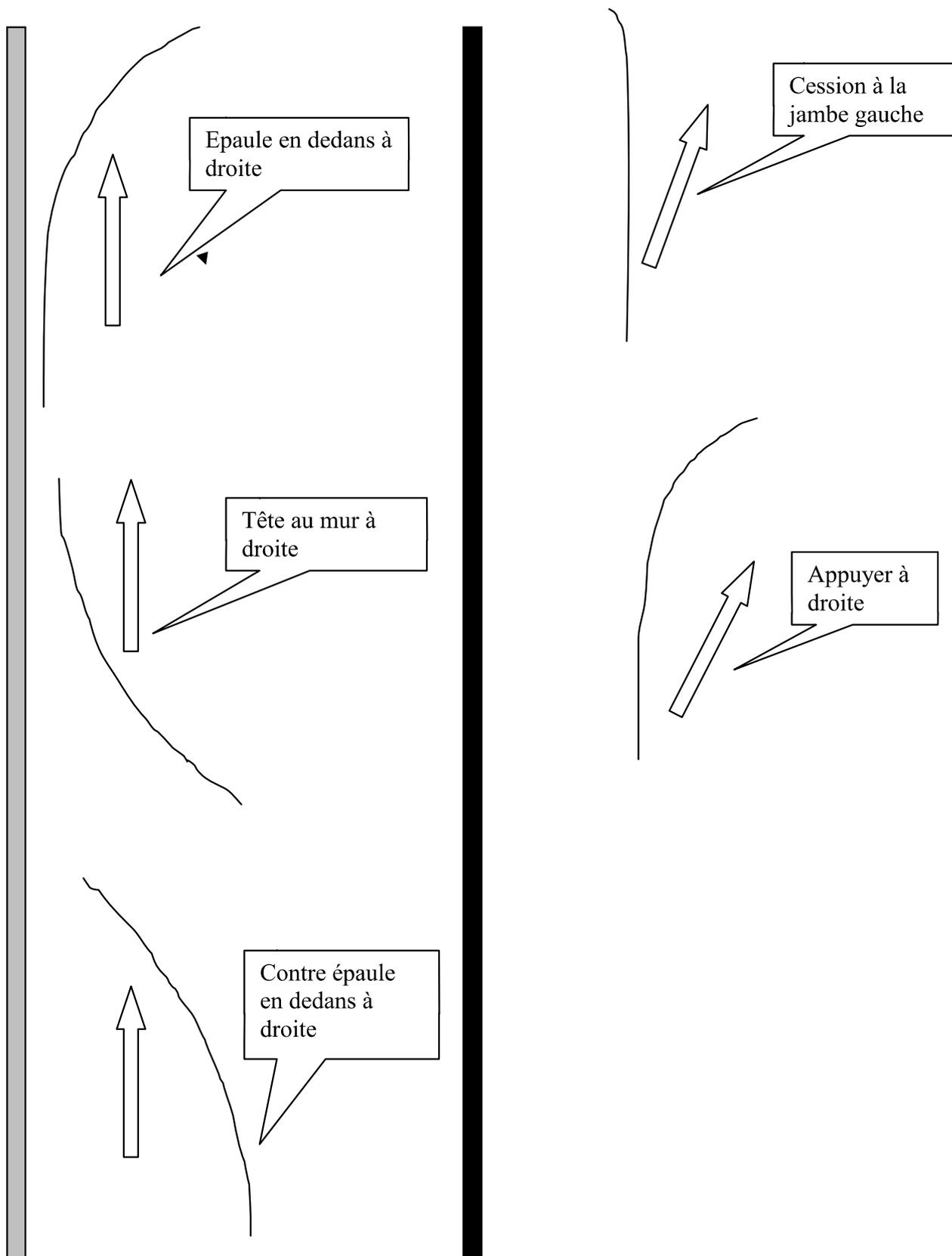
--e-- L'appuyer :

Le cheval se déplace parallèlement à la piste en s'incurvant autour de la jambe du côté du déplacement latéral et donc regardant dans le même sens.

Critères : incurvation, activité et équilibre, les hanches ne devant jamais passées devant les épaules.

Schémas des mouvements de 2 pistes :

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES



COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

D – Le travail autour des hanches

Les mouvements inclus dans cette appellation sont au pas et au galop les ½ tours autour des hanches et les ½ pirouettes. Au galop il convient d'y ajouter le cercle autour des hanches et la pirouette complète.

Les épaules tournent autour des hanches. Dans le cas des pirouettes les postérieurs décrivent un cercle de la taille d'une assiette.

Critères : la conservation de l'allure, la taille, l'incurvation, le soutien de l'avant main et dans le cas du galop l'abaissement des hanches. Un ralentissement de la cadence tant que l'allure est conservée est souhaitable.

E – Les transitions inter-allures

Ce sont les transitions montantes : arrêt pas, arrêt trot, arrêt galop, pas trot, pas galop, trot galop.

Et les transitions descendantes : galop trot, galop pas, galop arrêt, trot pas, trot arrêt, pas arrêt.

Critères : la netteté (sauf si la mention progressive est précisée), l'équilibre, la rectitude.

F – Les changements de pied

Il existe 2 sortes de changements de pied : les changements de ferme à ferme et les changements de pied en l'air.

--a-- Ferme à ferme :

Le cheval étant au galop sur un pied donné il passe au pas 2 à 5 pas et repart au galop sur l'autre pied.

Critères : netteté des 2 transitions, équilibre, rectitude

--b-- Changement de pied en l'air :

Le cheval galopant sur un pied, il inverse le poser des membres pour galoper sur l'autre pied dans le temps de suspension d'une foulée de galop.

Critères : synchronisme du changement, rectitude, équilibre, amplitude.

Dans le cas des reprises (D2, D1, ou C2) permettant le choix entre les 2 types de changement de pied le fait de mettre, au niveau de la note, sur le même plan un ferme à ferme trotté et un changement en l'air en 2 temps donne un bon équilibre à la notation de ces 2 mouvements.

G – Les arrêts

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

Le cheval doit s'arrêter d'aplomb (les antérieurs sur une même ligne, les postérieurs aussi). Le cheval une fois arrêté il doit conserver l'immobilité quelques secondes sans bouger jusqu'au départ.

Critères : immobilité, aplombs, rectitude.

Dans le cas d'un salut le cavalier doit mettre ses 2 rênes dans une main et aucune autre forme de salut n'est exigée.

H -- Le reculer

Le reculer est une allure à 2 temps par bipèdes diagonaux.

Critères : la diagonalisation, la rectitude, le soutien de l'avant main. L'amplitude n'est pas vraiment un critère sauf si les pas devenaient trop petits. Un cheval qui ne décolle pas les pieds du sol sera sanctionné.

L'arrêt initial doit être stabilisé. Dans le 2^{ème} arrêt s'il est demandé le calme prime les aplombs.

I – L'avancée des mains

Ce mouvement se demande au trot ou au galop. Il est aussi appelé remise de mains. Il consiste à avancer les mains de part et d'autre de l'encolure pour que les rênes soient détendues et le contact soit rompu et ce sur 2 à 3 foulées.

Le cheval doit conserver son attitude et maintenir sa cadence et son équilibre.

La qualité du contact lors de sa reprise doit être prise en compte.

J – L'extension d'encolure

Ce mouvement se pratique au trot.

Le cavalier doit laisser filer les rênes et le cheval doit étendre son encolure vers l'avant et vers le bas sans perdre le contact puis il doit être remis en place.

3 – la note et le commentaire

Il faut maintenant poser la note et le commentaire. Le commentaire doit être compatible avec la note et utiliser des notions techniques reconnues par tout le monde.

Toute note égale ou inférieure à 6 se doit d'être commentée (M et I pour les préliminaires). Ce qui ne veut pas dire que les notes au dessus ne le seront pas. Les commentaires doivent mettre en avant ce qui est reproché ainsi que les qualités appréciées.

4 – les notes d'ensemble

Les notes d'ensemble doivent refléter les notes des figures en mettant l'accent sur ce qui va bien ou mal et non raconter une toute autre histoire.

Ceci n'est pas valable pour la Préliminaire Club 3 qui ne comporte pas de note de figure et où les appréciations des différents critères constituent la seule évaluation.

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

Les commentaires au niveau des notes d'ensemble sont souhaitables mais ne doivent constituer qu'un constat de la reprise effectuée et en aucun cas un cours d'équitation.

IV) LE CLASSEMENT :

Le classement est la résultante de toutes les notes de chacun des juges. Tous les juges sont égaux quand ils jugent une épreuve quelle que soit leur classification.

Une fois les notes rendues pour être comptabilisées elles ne peuvent plus être modifiées par personne y compris par le juge émetteur.

Seules les erreurs de calcul seront corrigées.

En cas de grosses différences de notes ou de classement les juges sont fortement invités à en discuter entre eux après la fin de l'épreuve (si possible les protocoles à la main voir en regardant la vidéo de la reprise si cela est réalisable). Et ceci dans le but d'harmoniser leurs analyses pour les reprises à venir et en aucun cas pour modifier quoique ce soit à l'épreuve courue.

V) LA DEONTOLOGIE DES JUGES :

Certaines règles s'appliquent pour les juges :

Ils ne doivent en aucun cas juger des membres de la famille directe (enfants, parents, grands parents). De même un juge ne peut juger un cheval qui lui appartient.

Pour les reprises Clubs l'interdiction de juger ses propres élèves n'existe pas. Il faudrait cependant mieux l'éviter car cela évite bien des sources potentielles de conflit.

Les juges doivent se respecter entre eux et chercher à progresser ensemble pour répondre au mieux à la tâche qu'ils ont acceptée.

La qualification de JUGE ne le transforme en aucun cas en enseignant et si le juge est de plus enseignant il doit faire attention à ne pas mélanger les 2 activités.

La discussion avec les concurrents et leurs entraîneurs est souhaitable sous la réserve qu'elle reste en des termes polis et d'une durée raisonnable.

Le juge doit veiller à arriver suffisamment à l'avance et à être dans une tenue compatible avec sa mission (en tenant compte qu'il doit veiller à la conformité de la tenue des concurrents)

Pour rappel juger est une activité bénévole et les juges doivent être correctement accueillis par les organisateurs et peuvent demandés à être remboursés de leur frais de transport.

COURS DE FORMATION POUR LES JUGES

Juger doit être un plaisir et ne doit en aucun cas être une façon de s'affirmer socialement. Activité bénévole soit mais qui doit être pratiquée pour la promotion de la discipline du dressage avec le plus grand sérieux et dans le respect des cavaliers et de leurs montures. Le juge doit s'appliquer à être bienveillant sans transgresser le règlement et l'équité sportive.

Les commentaires écrits ou oraux doivent donc être précis, techniques et bienveillants.

Le juge se doit d'aider l'organisateur dans sa lourde tâche et se comporter avec la plus grande gentillesse avec les bénévoles qui l'aident dans l'exécution de la sienne (secrétaires, lapins, comptables etc.).